



No de résolution



L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Assomption tenue ce 8^e jour du mois de décembre 2020 à 18 h 30, à huis clos au complexe municipal, sous la présidence du maire, monsieur Sébastien Nadeau, et à laquelle sont présents par conférence téléphonique :

Mesdames les conseillères

Nathalie Ayotte
Nicole Martel

Messieurs les conseillers

Marc-André Desjardins
Michel Gagnon
Pierre-Étienne Thériault
François Moreau
Fernand Gendron

Membre absent

Chantal Brien

Formant le quorum du conseil municipal.

Monsieur Serge Geoffrion, directeur général et monsieur Jean-Michel Frédéric, greffier et avocat sont également présents.

ET IL EST 18 H 30

1.1 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

2020-12-0525

Le greffier certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour;



No de résolution

2020-12-0526

Il est proposé par le conseiller Marc-André Desjardins

Appuyé par la conseillère Nicole Martel

Et résolu,

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire budget du 8 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3 LECTURE DU CONDENSÉ DU BUDGET 2021

2020-12-0527

Monsieur le maire, après avoir obtenu l'accord des membres du conseil municipal, fait lecture du condensé relatif à la présentation du budget 2021 et du programme triennal d'immobilisation 2021, 2022 et 2023 joint à la présente pour en faire partie intégrante.

Monsieur le maire invite les citoyens à transmettre leurs questions portant exclusivement sur le budget 2021 et le programme triennal d'immobilisation 2021, 2022 et 2023 conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la loi sur les cités et villes.

- Intervention de Marc-André Desjardins, conseiller du district 6
- Intervention de Sophie Laurin, trésorière

3.1 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2021 de la municipalité déposées au conseil;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2020-12-0528

Il est proposé par la conseillère Nathalie Ayotte

Appuyé par le conseiller Michel Gagnon

Et résolu,

D'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice 2021 de la Ville de L'Assomption prévoyant des revenus et des dépenses de 40 990 290 \$, conformément au document annexé aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution

3.2 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023;

CONSIDÉRANT le programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023 de la Ville déposé au conseil;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2020-12-0529 Il est proposé par le conseiller Pierre-Étienne Thériault

Appuyé par le conseiller François Moreau

Et résolu,

D'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023 de la Ville de L'Assomption prévoyant des dépenses en immobilisations d'un montant total de 103 409 175 \$ pour les trois exercices mentionnés ci-dessus, conformément au programme annexé aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3 RÉSUMÉ DU BUDGET 2021 ET DU BUDGET TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2021, 2022 ET 2023 - PUBLICATION

CONSIDÉRANT l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2020-12-0530 Il est proposé par la conseillère Nicole Martel

Appuyé par le conseiller Fernand Gendron

Et résolu,

Que le document explicatif résumant les prévisions budgétaires 2021 et le budget triennal d'immobilisations des années 2021, 2022 et 2023 soit publié dans un journal distribué sur le territoire de la municipalité et publié sur le site Internet de la Ville;

Que la somme requise pour la publication soit puisée à même les disponibilités du poste budgétaire 02-140-00-340 | Avis et publication générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-12-0531 Une période de questions est offerte au public par courriel.



No de résolution

2020-12-0532

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés,

Il est proposé par le conseiller Marc-André Desjardins

Appuyé par la conseillère Nathalie Ayotte

Et résolu,

Que la présente séance soit levée.

ET IL EST 19 H 07

Sébastien Nadeau
Maire

Jean-Michel Frédérick
Greffier et avocat